



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 45025 | De M. François Jolivet (La République en Marche - Indre) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique > enseignement supérieur | Tête d'analyse > Dérives idéologiques concernant les oraux des études de santé | Analyse > Dérives idéologiques concernant les oraux des études de santé. |
| Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. François Jolivet alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur des faits qui pourraient constituer des dérives idéologiques concernant les modalités d'accès au parcours universitaire dans le domaine médical. Les épreuves écrites en fin de semestre permettent de classer les étudiants en PASS (parcours spécifique « accès santé ») et LAS (licence avec option « accès santé »). En fin d'année, les premiers sont directement admis en deuxième année d'études de santé et s'orientent vers l'une des cinq filières (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie). Les autres, en fonction des critères établis par les universités, passent des oraux d'admission. Lors de ces oraux, des décalages ont été constatés entre ce qui convient d'attendre de la part de futurs médecins et les sujets qui ont été choisis. En 2021, des sujets portaient sur des questions de société comme le racisme, l'écologie ou encore l'agriculture. Des universités ont accordé un coefficient extrêmement élevé à ces sujets sans lien avec la filière, au détriment des connaissances liées à la pratique de la médecine. À Paris, par exemple, l'examen de fin d'année a pris la forme de deux oraux sans rapport avec le cursus médical qui ont compté pour 72 % de la note finale. Les 15 heures d'examens écrits n'ont donc représenté que 28 % de la note finale. En l'occurrence, voici un des sujets d'épreuve sur lequel les étudiants de l'université de Paris ont été interrogés : « Dans un musée, on voit une enseigne d'une ancienne chocolaterie du XVIIIe siècle avec un domestique noir qui sert sa maîtresse blanche. Le nom de la chocolaterie est Le nègre joyeux. Qu'en pensez-vous ? ». À Tours, le sujet de l'épreuve orale portait sur « La préservation de la barrière de corail ». Si ce sujet a constitué une barrière d'accès en médecine, il a permis à des étudiants en biologie de passer avec succès cet examen car ce thème avait été enseigné dans leur cursus. Dans le journal « L'Étudiant », une enseignante a justifié le choix des thèmes oraux ainsi : « Les sujets ne sont pas en lien avec la santé car après un an d'études, ce n'est plus le moment de leur poser des questions et on ne voulait pas non plus avantager les élèves issus d'une famille travaillant dans le milieu médical. » Aussi, selon cette enseignante, la faculté d'Angers recommande d'éviter les sujets polémiques liés à la politique ou à la religion. Les étudiants participent donc à une saynète avec un comédien chargé de mettre l'étudiant dans un contexte de la vie quotidienne. Des étudiants qui avaient de bonnes notes sur les matières écrites en lien avec la médecine se sont vu pénalisés en raison de mauvaises notes orales sans lien avec la matière qu'ils étudient. Certains d'entre eux n'ont pas pu valider leur examen, ce qui a généré, les concernant, une énorme frustration. C'est dans ce contexte qu'il lui demande de confirmer si le ministère est bien informé de ces dérives et qu'il agit pour faire respecter les principes de l'article L. 141-6 du code de l'éducation qui dispose que le principe d'indépendance à toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique est un prérequis.

